

Click-tt.ch

FAQs

date 02.07.2014

- Accès des clubs : Fin juillet, les accès pour les clubs avec les informations pertinentes seront envoyés par courrier à tous les clubs. Les accès pour les clubs seront valables dans click-tt.ch à partir du 11 août 2014.
- Amendes : Dans click-tt.ch, les amendes sont sélectionnées à l'aide d'un menu de sélection. Elles sont ensuite automatiquement générées. Afin de configurer ce menu de sélection correctement, nous avons besoin du catalogue des amendes de toutes les associations régionales. Sans ces informations, il ne sera pas possible d'établir les amendes via click-tt.ch.
- Approbation des rapports de match par les AR. nuLiga sera configuré de manière à ce qu'il faudra seulement approuver les rapports de match dans lesquels un élément n'est pas juste. Dès que l'AR ouvre nuLiga, un message attirera son attention sur ces rapports. Aucun courriel ne sera par contre envoyé.
- Configuration de base des AR : la configuration de base des AR doit être effectuée une seule fois manuellement dans nuLiga. Nous (groupe de projet) nous en chargeons afin que vous puissiez entièrement vous concentrer sur toutes les autres tâches.
- Déclaration antidopage : un joueur nouvellement licencié recevra la demande de licence et la déclaration antidopage de son club. Si le joueur signe la déclaration antidopage, le club coche la case y relative sur le formulaire de licence en ligne. Il est important que la déclaration antidopage soit effectivement signée par le joueur. Le club doit conserver la déclaration antidopage. En cas de changement de club, le nouveau club est obligé de s'occuper de la déclaration antidopage. Soit il fait signer une nouvelle déclaration, soit il la demande à l'ancien club.
- Demande de licence : la date „début autorisation de jouer“ n'est pas entrée par les clubs; cette date peut seulement être traitée par les AR. Il est ainsi possible de tenir compte des dates bloquées.
- Droits d'accès par club : chaque club pourra désigner 3 administrateurs au maximum qui auront des droits d'administrateur complets pour leur club. À part cela, un nombre de personnes illimité pourra avoir le droit de saisir des tournois et d'entrer des résultats. Seul le nombre d'administrateurs sera limité.
- Expiration des autorisations de séjour : Dans nuLiga, les AR peuvent filtrer les joueurs dont l'autorisation de séjour ou de travail expire dans les 8 prochaines semaines et donc rendre attentif les clubs. Il n'y a pas d'envoi de courriels automatique pour rappel aux clubs ou Ars !
- Passage RC -> click-tt.ch : Le 15.07.2014, toutes les données des joueurs seront reprises de l'ancien RC dans click-tt.ch. À partir du 15.07.2014, click-tt.ch sera la base de données principale pour les données des joueurs. Toutes les licences prises après

cette date devront être traitées dans click-tt.ch (dans la saison 2014/15 par les AR). À partir du 01.08.2014, les annonces de joueurs titulaires, les groupes et les calendriers de jeu pour la saison 2014/15 seront repris du RC dans click-tt.ch. Cela signifie que les annonces de joueurs titulaires, les répartitions des groupes et les calendriers de jeu devront être terminés d'ici le 31.07.2014 ! Les données qui ne seront pas prêtes à cette date devront être entrées manuellement dans click-tt.ch.

- Pour les rapports de match avec erreurs (= violations des règlements), il sera à l'avenir possible de générer automatiquement des amendes. Dans une première étape, toutes les amendes pourront être établies via click-tt, mais elles ne seront pas automatiquement générées.
- Règles divergents du RS STT : click-tt.ch est structuré selon les exigences du règlement sportif STT. Si dans les AR, des règles qui divergent du règlement sportif STT sont appliquées ou s'il existe d'autres besoins spéciaux, vous devez en informer le groupe de travail click-tt.ch afin que la question puisse être tirée au clair avec NU. Exemple : la Coupe suisse se joue en équipes à 6 joueurs; si dans les AR, elle se déroule autrement, il faut nous le signaler.
- Traductions : les traductions françaises seront encore révisées de manière déterminante ce jeudi (3 juillet).